



« Un coup de main pour Antonin et ses copains »

RANDO QUADS / SSV / MOTOS - Bais / Marcillé Robert 35 - les 8 et 9 Octobre 2016

Cette année les Quadeurs Solidaires du BQP « le Bon quad est dans le pré » en association avec les sapeurs pompiers de Bais, ont décidé d'organiser un week-end rando afin de récolter des fonds pour les enfants handicapés du Centre Rey-Leroux de la Bouexière.

Les règlements des engagements des pilotes seront reversés au profit du centre Rey-Leroux pour l'acquisition de tricyles « porte-fauteuil triporteur » d'une valeur unitaire de 8000 €.

Programme :

A partir de 8h30 : Accueil des participants à la caserne des pompiers de BAIS, ZA du Chardonneret

8h30 à 9h30 : Pointage des équipages.

10h00 : Départ vers parcours en sous-bois puis direction le terrain de MARCILLE ROBERT pour roulage en continue jusqu'à 15h00.

Possibilité pour les équipages de pique-niquer sur place.

16h30 : Retour à BAIS

17h00 : Pot de l'amitié

A partir de 19h30 samedi, soirée concert et Restocamion avec possibilité de bivouac sur place



Fiche à retourner avec règlement par chèque, copie du permis de conduire et de la carte verte d'assurance

Engagement :

Nom du pilote : Prénom :

Nom de l'accompagnateurs : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tel : email : Nom du groupe :

Nom de l'association ou club dont vous faites partie :

Déclaration :

Modèle, puissance et marque du véhicule :

Compagnie d'assurance :

Numéro de contrat d'assurance :

Date de validation de la police d'assurance :

Pièces à fournir :

Photocopie du permis de conduire

Photocopie de la carte verte d'assurance

Journée : Samedi 8 Octobre Dimanche 9 Octobre

Participant Pilote : x 30 € Participant accompagnateur : x 10 €

Total de l'engagement :€

Paiement par Chèque à adresser à l'ordre de l'association « Le Bon Quad est dans le Pré » chez la Jutonnaire - 35680 BAIS pour au plus tard le 1^{er} Octobre 2016

Règlement :

Art 1 : Les participants déclarent que les renseignements ci-dessous sont exacts et de ce fait n'engagent en rien la responsabilité des organisateurs en cas de fausse déclaration.

Art 2 : Ce Week-end quad n'est pas une compétition. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée, ni contrôle de passage.

Art 3 : Les organisateurs limitent le nombre de participants et se réservent le droit de refuser toute inscription et sans justificatif.

Art 4 : Le Respect de l'environnement, des riverains et des autres usagers est la première règle de ce Week-end. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation, à la sécurité des spectateurs, à l'environnement ou serait jugé dangereux pour les autres participants.

Art 5 : Bien que le parcours ne présente pas de danger particulier, chacun s'engage à rouler en fonction de ses capacités physiques, à assurer ses propres conditions de sécurité et à rester maître de son véhicule en toute circonstance conformément au code de la route.

Art 6 : Le participant renonce pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, conjoints, enfants et assureurs à tout recours contre :

- Les organisateurs de cette Rando-quad, leurs ayants droits, parents, enfants, conjoints.
- Les autres utilisateurs des lieux et terrains utilisés.
- Les propriétaires des terrains et itinéraires.
- Les assureurs des personnes visées dans les points précédents et ce pour tout dommage matériel ou corporel (même grave), que le participant subirait au cours de l'utilisation du parcours, des terrains prévus pour l'occasion.

Art 7 : L'équipement adapté à la pratique du quad, SSV et moto est obligatoire (Casque, bottes, gants...)

Art 8 : Tout engagement sera définitif à partir 1^{er} Octobre 2015. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après cette date.

Art 9 : L'engagement et la participation à cette manifestation impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date

signature du ou des participants

« », le